



QUALIFICATIONS 3 x 20 COUPS A DOMICILE MATCH COUCHE 60 COUPS EN FINALE

Arme de sport – Arme d’ordonnance

Cat. A - D – E

2021

REGLEMENT GENERAL POUR LES QUALIFICATIONS 3 X 20 COUPS A DOMICILE ET LE MATCH COUCHÉ 60 COUPS EN FINALE.

1. Le concours est ouvert à tous les tireurs licenciés A dans une société affiliée à la Société Vaudoise des Carabiniers (SVC).

REGLEMENT DES QUALIFICATIONS POUR LES DISCIPLINES

2. Arme de sport : Cat AL et FS - Arme d’ordonnance : Cat D : FA57/03 – Cat E : MQ/FA90 & FA57/02
3. Un tireur peut concourir aux armes de sport et aux armes d’ordonnance.
4. Pour la finale, le tireur qui a tiré plusieurs disciplines, devra choisir d’après la répartition des catégories durant la journée des finales. (1 finale le matin et 1 finale l’après-midi)
5. Les V et SV peuvent tirer avec le **mousqueton** en position couché appuyé en qualification et en Finale.

6. Les épreuves qualificatives se tireront dans les stands des sociétés, sous contrôle du chef de tir de la société. **Les cartes de tir sont à retirer auprès du responsable jusqu'au samedi 28 août 2021.**
7. Les cartes de tir seront fournies par le responsable de l'organisation de ce Championnat Vaudois. Elles portent les coordonnées du tireur, ainsi que la signature du tireur et du chef des tirs.
8. A domicile, le programme du tir sera pour les qualifications de **3 x 20 coups** sur cible à 10 points. **Chaque carte officielle devra comporter une passe de 20 coups.** (2 x 10 coups et 2 x 30 coups = interdit).
9. Les essais peuvent se faire avant d'effectuer le match et entre les passes de 20 coups. Les cartes de tir seront contresignées par le chef des tirs, **et seront renvoyées au responsable de l'organisation avant le samedi 4 septembre 2021.**
10. **Pour les juniors** qui désirent participer à ce concours, ils devront s'intégrer dans les catégories A, D ou E. Les qualifications sont gratuites.
11. Ce tir est soumis aux règles de la FST.
12. Après le tir, les finances de participation de CHF. 20. -- par tireur et gratuit pour le U17 & U21 seront versées sur :
Le compte IBAN : CH35 0900 0000 1000 1912 6
Important : Attendre la facture du responsable cantonal
13. Le tireur indisponible pour la finale du 9 octobre 2021 est prié de l'indiquer sur son bulletin d'inscription.
14. Des cartes couronnées à CHF 10.00 seront délivrées (voir le barème ci-dessous).
15. En cas d'égalité de points pour la qualification, priorité sera donnée au plus jeune.
16. Seule la munition d'ordonnance est autorisée (**Sauf pour les armes libres**)

REGLEMENT DES FINALES (Après qualifications)

17. Les meilleurs tireurs cat A, 15 AL et 15 FS, en cat D 15 et cat E 15 seront convoqués au stand de Vernand le 9 octobre 2021 pour **un match couché de 60 coups sur cible à 10 points, sans essai intermédiaire.**
18. Le coût pour la finale est de CHF. 65.00 pour toutes les armes, qui comprend 60 coups pour le match et 20 coups d'essai (munition d'ordonnance). **CHF 81.- avec munition de match et CHF 37.- sans munition (uniquement pour les AL).** Jeunes gratuit.
19. **Le classement du match couché,** sera établi sur la meilleure addition des 60 coups. En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par **le nombre de mouches**, et les totaux des passes en commençant par la dernière, et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première.
20. Le classement désignera les 4 médaillés or, argent, bronze et le titre de CHAMPION VAUDOIS.

21. La journée des finales sera répartie comme suit :

Le matin	09h00 – 12h00	AL et D	(15 + 15)
L'après-midi	14h00 – 17h00	FS et E	(15 + 15)

BAREME	Discipline	Armes de sport AL	Arme de sport FS	AO Cat D	AO Cat E
	Elite + V + SV	560	560	540	520
	Jeunes	560	540	520	500

DATES LIMITES	Inscriptions jusqu'au	28 août 2021
	Retour des fiches de tir	4 septembre 2021

Fait et approuvé le 22 octobre 2020

Président de la Commission de tir : Gilbert Hédiguer

Le responsable du concours SVC : L.C. Pittet